

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 5 novembre 2019**

**Date de la convocation : 29/10/2019**

**Nombre de conseillers en exercice : 51**

**Etaient Présents :**

M. Thierry KOVACS, Président

M. Gérard BANCHET, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Christophe BOUVIER, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Annie DUTRON, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. André MASSE, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Adrien RUBAGOTTI, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES, Mme Blandine VIDOR.

**Ont donné pouvoir** : M. Frédéric BELMONTE à M. Gérard BANCHET, M. Pascal CHAUMARTIN à M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Carmen CONESA à Mme Michèle CEDRIN, M. Jean-Yves CURTAUD à Mme Annie DUTRON, M. Patrick CURTAUD à M. Thierry KOVACS, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET à M. Bernard LINAGE, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN à M. René PASINI, M. Daniel PARAIRE à Mme Virginie OSTOJIC, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO, Mme Maryline SILVESTRE à Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Jacques THOIZET à M. Jean-François MERLE.

**Absent** : M. Bernard CATELON, M. Thierry QUINTARD.

**Secrétaire de séance** : M. Bernard LINAGE.

---

**OBJET** : **FINANCES** : Décision modificative n°2 - budgets de l'exercice 2019

**Rapporteur** : André MASSE

**NOTE DE SYNTHÈSE**

La fin de l'exercice 2019 nécessitant la réaffectation et des compléments de crédits, les principaux ajustements proposés à la décision modificative n°2 sont les suivants :

**Au budget principal :**

En fonctionnement, il convient de prendre en compte l'augmentation de l'attribution de compensation pour les communes impactées dès cette année par les baisses de dotations de l'Etat liées à la fusion (50 000 €).

Il est également nécessaire de compléter la subvention à l'Office de Tourisme pour le démarrage des actions prévues dans le cadre du schéma de développement touristique (45 000 €) et d'intégrer au budget des honoraires supplémentaires pour la prise en compte des PPRT dans le marché de suivi animation de l'OPAH (18 000 €).

Il s'agit enfin, dans le domaine de l'environnement, d'ajuster les crédits nécessaires au remboursement de Saint Etienne Métropole pour l'accès à la déchèterie de Tartaras (15 000 €) et au programme partenarial avec l'Agence d'urbanisme pour l'élaboration du PCAET (15 000 €).

L'ensemble de ces dépenses complémentaires est financé par des transferts de crédits et des plus-values de recettes.

Le total des ajustements de crédits de fonctionnement s'élève, en dépenses et en recettes, à 75 400 €.

En investissement, il s'agit de virements entre opérations pour réajuster les crédits déjà inscrits au budget, en dépenses comme en recettes. C'est pourquoi le total des ajustements de crédits en investissement s'élève à 0 €.

**Concernant les budgets annexes :**

Des redéploiements de crédits équilibrés en dépense et en recette sont proposés dans le budget annexe de l'assainissement, à hauteur de 30 000 € en fonctionnement et de 475 000 € en investissement.

L'élément principal est la réinscription en dépenses d'investissement, pour un montant de 650 000 €, des travaux nécessaires à la réhabilitation du collecteur eaux usées de la Sévenne, suite à des malfaçons pour lesquelles les indemnités ont été encaissées sur les exercices précédents.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les dispositions des nomenclatures comptables M14 et M49,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE :**

**APPROUVE** la décision modificative n°2 du budget de l'exercice 2019, portant sur le budget principal et le budget annexe de l'assainissement.

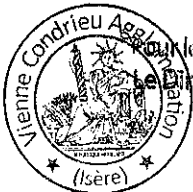
**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

**Conseil Communautaire du 5 novembre 2019**

Le Président certifie que la présente délibération

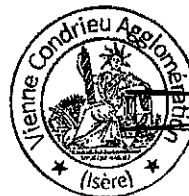
a été reçue par la Sous-Préfecture le 12 NOV. 2019

et a été publiée le 12 NOV. 2019



Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général des Services

  
Claude BOUR



Pour extrait certifié conforme  
Le Président,

  
Thierry KOVACS